**ANNEXE II – Document de projet (modèle de proposition à compléter)**

*Les candidats retenus à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt seront invités à faire une proposition en reprenant cette annexe. Les parties en bleu sont propres à chaque soumissionnaire. Les autres parties peuvent être modifiées par le soumissionnaire mais ces modifications doivent être mises en mode « suivi de modification ».*

**Description du projet**

1. **Contexte et justification**

1.1 Arrière-plan

Le Burkina Faso, pays où l'agriculture représente plus de 80% de l'emploi et de la production nationale, est aux prises avec une montée de l'insécurité dans la région du Nord, notamment au Sahel, qui a provoqué des migrations et des déplacements de population vers d'autres régions et perturbé un environnement déjà fragile équilibre du système alimentaire. Selon le Programme alimentaire mondial[[1]](#footnote-1) , les régions du Centre-Ouest et du Nord sont particulièrement touchées, avec une baisse des rendements agricoles et une augmentation de la pauvreté. Selon le PAM, *le nombre de personnes confrontées à une grave insécurité alimentaire au Burkina Faso est passé de 680 000 en 2019 à 2,4 millions en 2020, en partie à cause du conflit dans la région du nord* (PAM, 2022). L'insécurité a également entraîné une crise de déplacement, avec plus de 3,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 20 000 réfugiés cherchant asile dans les pays voisins (UNHCR, 2023).

Un défi majeur au Burkina Faso est la viabilité à long terme de l'agriculture familiale à petite échelle, la principale source de production agricole du pays, avec des rendements qui se stabilisent actuellement et des infrastructures et des services inadéquats. Les rendements agricoles ont diminué ces dernières années en raison de la dégradation des terres, de la rareté de l'eau et du changement climatique, entre autres facteurs. L'accès aux infrastructures et services de base, tels que l'irrigation, les installations de stockage et l'accès au marché, est limité pour de nombreux petits agriculteurs. En conséquence, le pays reste fortement dépendant des importations alimentaires, avec environ 46 % de sa consommation de céréales importées en 2019 (FAO, 2021). De plus, le manque de diversification, avec une alimentation de base basée essentiellement sur les céréales, a de graves conséquences sur la santé des Burkinabè, avec des conséquences irrémédiables sur le développement physique et cognitif des enfants de moins de deux ans.

Selon la FAO, *l'agroécologie peut aider à relever ces défis en diversifiant les cultures loin des céréales de base pour assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé, tout en augmentant la productivité de la production locale pour répondre à la demande et en préservant et en réhabilitant un environnement déjà endommagé (FAO, 2020)* . Une étude menée par le Cirad en collaboration avec des partenaires burkinabés a révélé que l'adoption de pratiques agroécologiques peut contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la résilience au changement climatique (CIRAD, 2020). La volonté politique du pays de mettre l'accent sur l'agroécologie a été rendue explicite lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires au Burkina Faso qui s'est tenu en septembre 2021 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cette occasion, le Burkina Faso s'est engagé à promouvoir les pratiques agroécologiques sur au moins 30% de ses terres d'ici 2040.

L'adoption de pratiques agro-écologiques peut améliorer la résilience des agro-écosystèmes en soutenant les principes écologiques, en particulier liés à la biodiversité, à la diversité mondiale et à la santé des sols, et en renforçant les aspects sociaux, en particulier ceux liés à la co-création et au partage horizontal des connaissances et à la valorisation traditions. Il est bien établi que les pratiques agro-écologiques ont le potentiel d'augmenter la production agricole et de maximiser la résilience des agro-écosystèmes, tout en préservant les ressources environnementales naturelles et en atténuant les effets du changement climatique.

La volonté politique du pays de mettre l'accent sur l'agroécologie a été rendue explicite lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires au Burkina Faso, qui s'est tenu en septembre 2021 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. À cette occasion, le Burkina Faso s'est engagé à promouvoir les pratiques agroécologiques sur au moins 30% de ses terres d'ici 2040.

À cet effet, le Burkina Faso a élaboré et validé la Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie couvrant la période 2023-2027. Le plan d'action qui en découle pour la période 2023-2025 vise à renforcer la résilience et la productivité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques et à améliorer les moyens de subsistance et le bien-être social des populations rurales.

Selon le MARAH et le Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio), 325 acteurs sont actifs dans le domaine de l'agroécologie et de l'agriculture biologique, dont 86% sont issus du secteur privé. Il existe également un réseau de plus en plus actif de partenaires locaux fédérés autour de Cadres Régionaux de Concertation. Pour la région du Centre-Ouest, 14 acteurs soutiennent les organisations de producteurs, les coopératives et les unions de coopératives.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Institution** | **Domaines d'expertise** | **Techniques promues** |
| Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA)  | Services de conception/recherche et vulgarisation et formation | Entraînement; Bétail; semences améliorées ; Agroforesterie; GDT/GRN ; Compostage |
| Association Songui Manégré / Aide au Développement Endogène (ASMADE) | Conception/Recherche & Services de vulgarisation & Formation & Marketing | Bétail; Agroforesterie; Bio-pesticides; GDT/GRN ; Compostage |
| Association Tind Yalgré (ATY) | Services de vulgarisation et formation | Les engrais; Bio-pesticides; Compostage GDT/GRN |
| Autre Terre | Conception/Recherche & Services de vulgarisation & Formation & Marketing | Bétail; semences améliorées ; Agroforesterie; Les engrais; Bio-pesticides |
| Baobab | Services de vulgarisation & Formation & Marketing | semences améliorées ; GDT/GRN ; Les engrais |
| Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio) | Conception/Recherche & Services de vulgarisation & Formation & Plaidoyer | Attestation ; semences améliorées ; GDT/GRN |
| Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie (ARFA) | Services de conception/recherche et vulgarisation et formation | Entraînement; Attestation ; Énergie; Bétail; semences améliorées ; Les engrais; Agroforesterie; Bio-pesticides; GDT/GRN ; Compostage ; Mécanisation low-tech |
| Association Centre Ecologique Albert Schweitzer du Burkina Faso (CEAS Burkina) | Conception/Recherche & Services de vulgarisation & Formation & Marketing | Bio-pesticides; GDT/GRN ; Compostage; Entrepreneuriat; Energie, Mécanisation low-tech |
| Association pour la Gestion de l'Environnement et le Développement | Services de vulgarisation et formation | GDT/GRN ; Bio-pesticides; Agroforesterie; Les engrais |
| Fédération Vala Songo de la Sissili | Services de vulgarisation et formation | GDT/ GRN ; Compostage |
| Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) | Services de vulgarisation et formation | Agroforesterie; GDT/GRN |
| Association pour la Vulgarisation et l'Appui aux Agroécologistes « Nedlabaoogo » au Sahel (AVAPAS) | Conception/recherche, services de vulgarisation, formation et activités génératrices de revenus | Bétail; semences améliorées ; Les engrais; Agroforesterie; GDT/GRN ; Compostage |
| Université Nazi Boni/Sustain Sahel (UNB/SS), | Conception/recherche & Services de vulgarisation & Formation | Compostage; GDT/GRN ; Biopesticides; agroforesterie |
| BIOProtect | Services de vulgarisation & Formation & Entrepreneuriat & Marketing | Biopesticides, bio-fertilisants, mécanisation low-tech, entrepreneuriat, systèmes de garantie participatifs et certification AE |

1.2 Principales barrières pour la mise à l'échelle de l'agroécologie

L'agroécologie est bien connue au Burkina Faso depuis de nombreuses années. Des pratiques agroécologiques ont été mises en place depuis les années 1960 par de nombreux agriculteurs afin d'augmenter leur production et de protéger durablement leurs sols. Cependant, c'est dans les années 1980 que les acteurs agroécologiques ont commencé à s'organiser sous forme d'associations grâce à des formations techniques. Aujourd'hui, les structures agro-écologiques au Burkina Faso sont nombreuses et diversifiées dans des domaines variés tels que le compostage, la GDT/GRN, l'agroforesterie, les semences locales adaptées, les biopesticides, les low-tech et la petite mécanisation. Malgré l'intérêt croissant pour l'agroécologie et les projets en cours, les pratiques agroécologiques ne sont pas encore largement adoptées en raison d'un manque d'investissement et de capacité technique pour la mise à l'échelle. Plusieurs contraintes et obstacles subsistent à la mise à l'échelle de l'agroécologie au niveau des exploitations familiales et des MPME :

*Régime foncier et accaparement.* L'insécurité foncière exacerbe le risque d'investir dans la transition agro-écologique, où les communautés rurales n'ont souvent pas de titres fonciers formels (seulement 12% des agriculteurs ont des titres fonciers formels - Banque mondiale, 2013). L'accaparement des terres rurales par les conseils municipaux, les sociétés immobilières et les acteurs de l'agro-industrie à des fins de logement et de développement est une préoccupation croissante, limitant la disponibilité des terres pour les pratiques agro-écologiques (le Burkina fait partie des 10 pays avec le plus grand nombre d'accaparements de terres - Initiative Land Matrix, 2021).

*Agrobusiness.* Certaines incitations publiques visent également à promouvoir l'agro-industrie basée sur des modèles d'agriculture intensive. Cela concurrence les mesures adoptées en faveur de l'agro-écologie et peut conduire à une restriction des subventions pour promouvoir l'agro-écologie et l'agriculture biologique. En particulier, chaque année des subventions élevées sont allouées aux intrants synthétiques (surtout dans le système cotonnier) et peuvent indirectement défavoriser le secteur biologique et agro-écologique.

*Insécurité et déplacement.* L'insécurité croissante au Burkina Faso due aux groupes armés non étatiques a entraîné des déplacements de population, principalement du nord, rendant certaines zones agricoles vulnérables. De plus, l'extrême vulnérabilité des populations exacerbe les risques et les coûts de la transition vers l'agroécologie et favorise les stratégies individuelles à court terme. Cela freine l'adoption de pratiques agroécologiques, en particulier dans les régions de l'Est et du Nord sujettes aux conflits armés, et dans les régions plus méridionales comme le Centre-Ouest, qui ne sont pas adaptées pour gérer le flux actuel de personnes déplacées.

*Faible collaboration, synergies et valorisation des connaissances locales.* La faible collaboration entre les services techniques gouvernementaux et les acteurs de la société civile sur les systèmes et approches agroécologiques limite encore leur adoption. Bien que la stratégie de promotion de l'agroécologie ait été adoptée, le manque de synergie entre les différents ministères, tels que l'agriculture, l'environnement et l'élevage, freine l'adoption de l'agroécologie au Burkina Faso. Entre autres, les outils de planification, de suivi et d'évaluation de l'agroécologie du MARAH et de ses services techniques STD sont limités, ce qui freine davantage son intégration dans le développement agricole territorial.

En outre, l'adoption insuffisante des connaissances locales (y compris les semences des agriculteurs et le germoplasme local) et la diffusion inadéquate des résultats de la recherche aux acteurs de terrain restent des problèmes (Lamers et al., 2020). Le système de diffusion de la recherche est difficilement accessible aux acteurs de terrain et les systèmes de diffusion endogènes sont insuffisamment pris en compte par les systèmes formels. Enfin, la faible capacité du système éducatif à assurer une formation et un encadrement adéquats des apprenants, ainsi que l'absence d'initiatives d'accompagnement à l'installation des apprenants après la formation, limitent davantage la diffusion des pratiques agroécologiques.

*Manque de services et d'accès aux bio-intrants.* Le manque de services et d'accès aux intrants biologiques reste une faiblesse de la transition agro-écologique au Burkina Faso. La faible main-d'œuvre crée une charge de travail supplémentaire qui ne peut être couverte, et la région souffre d'un manque de services de mécanisation et de maintenance, qui compenseraient le manque de main-d'œuvre et amélioreraient la productivité. De plus, les besoins en intrants organiques ne sont pas satisfaits en raison de leur forte intensité de main-d'œuvre et des investissements à long terme nécessaires à la production. Le faible niveau de certification des intrants biologiques rend difficile le développement d'entreprises spécialisées dans les bio-solutions et l'accès aux subventions. Ce problème est particulièrement critique dans la région du Centre-Ouest, où les besoins en intrants sont élevés. Dans certaines provinces, où la dégradation des sols est un problème important en raison de sols pauvres (avec une teneur en matière organique de -1%) et de techniques agricoles inadéquates, il y a peu ou pas de disponibilité des matières azotées nécessaires à la production de fumier et d'intrants organiques. Cette pénurie exacerbe les difficultés rencontrées par les agriculteurs pour adopter des pratiques agroécologiques.

Le sous-projet interviendra principalement pour lever les barrières liées au manque d'accès aux services et aux bio-intrants, renforcer les connaissances locales dans la co-conception de ces itinéraires techniques et sur la valorisation du matériel génétique local.

1.3 Principales opportunités pour la mise à l'échelle de l'agroécologie

Le Burkina Faso a un potentiel important de développement de l'agroécologie, grâce à un environnement favorable qui comprend des politiques agricoles favorables, un fort engagement des parties prenantes locales, un marché national en croissance et le soutien de nombreux partenaires techniques et financiers. Ces opportunités offrent un cadre attrayant aux petits producteurs et aux micro, petites et moyennes entreprises pour développer l'agroécologie et favoriser une agriculture durable et résiliente pour l'avenir.

*Soutien politique*. L'inclusion de l'agroécologie dans les documents de politique agricole et l'existence d'un Conseil national de l'agriculture biologique (CNABio) peuvent créer un environnement propice à la promotion de l'agroécologie. La ratification de conventions favorables à l'agroécologie, telles que la Convention sur la biodiversité et les changements climatiques, peut également contribuer à créer un environnement politique favorable. La nomination d'un correspondant national agroécologie désigné par le MARAH en 2020 est également un signal fort.

*Un mouvement paysan structuré* : Au niveau national, la Confédération Paysanne du Faso (CPF) est la plateforme nationale fédérant les organisations de producteurs du pays ayant pour rôle de servir d’interface entre ses OP membres et l’Etat, et qui regroupe plus de 30 500 organisations paysannes soit 1 million de producteurs. De nombreuses OP adhérentes de la CPF sont à l’origine d’initiatives agroécologiques que la CPF accompagne par différentes actions (renforcement de capacités techniques, capitalisation d’initiatives d’agroécologie, valorisation des produits AE) en vue de passer à l’échelle. Le partenariat avec la CPF sur le thème de l’agroécologie est essentiel pour (i) augmenter la portée de la dissémination des bonnes pratiques AE dans un réseau important de petits producteurs, (ii) renforcer la coalition autour d’un plaidoyer pour l’AE, (iii) renforcer les capacités des techniciens et paysans relais internes aux OP du réseau CPF en vue de la durabilité de ce service. Par ailleurs la CPF est membre du ROPPA réseau régional de 15 OP nationales de l’espace CEDEAO avec un fort potentiel pour le partage de connaissance et le plaidoyer avec les institutions régionales (CEDEAO/UEMOA).

*Formation et éducation.* L'existence de structures de formation formelles et informelles pour améliorer les compétences existantes et accueillir de nouvelles voies agroécologiques peut aider à accroître les connaissances et la sensibilisation aux pratiques agroécologiques chez les petits producteurs et les MPME. Le développement de programmes de formation agricole basés sur l'approche par compétences (APC), à travers l'élaboration de référentiels et de Formations Modulaires Qualifiantes (QMT) peut également contribuer à doter les agriculteurs des compétences et des connaissances nécessaires à la pratique de l'agroécologie.

*Opportunités de financement*. Les opportunités de financement offertes par les partenaires techniques et financiers, tels que le projet PACTE (UE), peuvent soutenir le développement et la mise en œuvre d'initiatives agroécologiques. Les projets d'appui à l'agroécologie en cours financés par l'UE au Burkina Faso représentent 18 708 531 euros (CEDEAO, 2021).

*Demande du marché.* L'existence d'un marché local et national pour les produits agroécologiques peut créer des opportunités pour les petits producteurs et les MPME de vendre leurs produits à un prix élevé. Les acteurs ont élaboré un référentiel national d'agriculture biologique sous la marque BIO-SPG "Systèmes Participatifs de Garantie" géré par le CNABio. Par ailleurs, la demande nationale et sous-régionale en bio-solutions est en croissance. À titre d'exemple, le Mali a importé 100 000 tonnes d'engrais organiques en 2022.

*Expertise et réseaux locaux* . Le développement d'une expertise locale et de réseaux pour la diffusion des connaissances entre agriculteurs et le renforcement des capacités mutuelles peut aider à promouvoir l'adoption de pratiques agroécologiques parmi les petits producteurs et les MPME. Sur les 14 institutions/organisations travaillant dans le Centre-Ouest, 80% sont impliquées dans les services de vulgarisation (CPF, 2022). Les structures impliquées dans l'agroécologie peuvent également s'appuyer sur l'existence de structures de recherche (INERA, IRSAT, INSS, Universités, etc.) impliquées dans la recherche agroécologique.

*Innovations technologiques* . Le développement de technologies et d'approches agro-écologiques par les acteurs de terrain, les ONG et la recherche peut contribuer à fournir des résultats probants et favoriser l'adoption de pratiques agro-écologiques. Les acteurs identifiés dans le Centre Ouest, tels que le CEAS, l'ARFA, BIOProtect, sont impliqués dans la co-conception d'innovations technologiques et d'itinéraires techniques agroécologiques adaptés.

1.4 Liens avec les projets d’investissement dans le pays, les programmes nationaux et les initiatives de développement rural financés par le FIDA, la Belgique et l’Union Européenne.

Expliquer comment la subvention tirera parti de l'expertise et des ressources des partenaires stratégiques et opérationnels pour maximiser l'impact du GP-SAEP. Décrivez les principaux partenariats à établir, à soutenir ou à renforcer grâce à la subvention. Expliquer comment le projet va créer des synergies et capitaliser sur les expériences et projets existants visant à renforcer l’agroécologie, en particulier des projets financés par la Belgique et l’Union Européenne. Parmi les alliances possibles et encouragées:

* Plan d'action de l'UE sur l'économie verte : un partenariat devrait être établi en particulier pour le SC 1.1, et notamment sur la vulgarisation des itinéraires techniques développés à travers DeSIRA et la synergie avec les interventions de promotion agro-écologique prévues. La mission et l'équipe du FIDA ont rencontré et sont en contact avec l'équipe de la Commission européenne ;
* Cirad : un partenariat devrait être créé avec FAIR pour transférer les enseignements tirés de l'innovation et de la recherche-action. Ces leçons serviront de base aux études sous SC1.1 et à la mise en œuvre globale des activités 1.1.3 et 1.1.4 ;
* INERA : Le projet travaillera en partenariat avec l'INERA, en particulier dans la mise en œuvre du SC 1.1, y compris les activités de semences et de sélection. L'INERA recevra éventuellement une petite subvention du bénéficiaire. La mission et l'équipe du FIDA ont rencontré et sont en contact avec l'équipe de l'INERA ;
* Programme de coopération Enabel 2023-2027 : un partenariat avec le projet du portefeuille national Enabel devrait être établi pour une synergie d'intervention sur les activités de promotion de l'agroécologie prévues et principalement dans le SC 1.1.
1. **Description du projet**

2.1 But, objectifs et résultats attendus

La promotion de l'agroécologie dans le cadre du projet GP-SAEP visera à contribuer à la transition vers des systèmes agro-alimentaires durables par et pour les ruraux pauvres. L'objectif global (OO) est de permettre aux petits producteurs ruraux de renforcer leurs pratiques agro-écologiques grâce à un meilleur accès aux connaissances, aux services de soutien, aux technologies améliorées et aux opportunités de marché, améliorant ainsi leur résilience aux chocs climatiques, environnementaux et socio-économiques et facteurs de stress, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus. Cet objectif sera atteint en soutenant les activités agroécologiques du sous-projet et leur mise à l'échelle lors du lancement du projet 2R2P. Pour atteindre cet objectif, le sous-projet s'articulera autour d'un volet d'appui à la promotion des offres de services agroécologiques (Composante A) et d'un deuxième volet d'appui à la gouvernance et à la structuration des acteurs de l'AE (Composante B). Ces deux volets auront comme résultats spécifiques :

**Composante A - Promotion des offres de services agroécologiques**

a) Les producteurs ont accès aux biosolutions et augmentent leur capacité de transition vers l'agroécologie ;

b) La productivité du travail des agriculteurs agroécologiques est améliorée ;

c) L'accès aux plantes fertilisantes et aux semences paysannes adaptées est amélioré.

**Composante B - Appui à la gouvernance et à la structuration des acteurs de l'AE**

d) Les acteurs des filières agroécologiques sont mieux interconnectés et renforcés, et ont accès à un environnement économique plus favorable.

La promotion de l'offre de service agroécologique sera réalisée en tant que projet pilote des activités prévues dans le 2R2P, en préalable à leur passage à l'échelle.

L'accent sera mis sur le renforcement de l'accès au marché et la valorisation des produits agroécologiques, notamment à travers le 2R2P et une structuration efficace du réseau des acteurs agroécologiques. Le projet 2R2P complétera ces efforts en promouvant la certification bio-PGS pour les produits agroécologiques

2.2 Théorie du changement

L'agroécologie prend de l'importance en tant que stratégie de résilience dans la région du Centre-Ouest. Face à la récente crise des engrais, aux effets néfastes du changement climatique et à la crise sécuritaire qui fragilise le système alimentaire, de nombreux acteurs se tournent vers l'agroécologie. Cependant, il existe un certain nombre d'obstacles inhérents qui empêchent une augmentation significative des pratiques agroécologiques et leur adoption (voir *Principaux obstacles à la mise à l'échelle de l'agroécologie* ).

L'appui du sous-projet se concentrera sur les points que le FIDA a identifiés comme bloquant le développement de l'agroécologie : appui aux bio-intrants et mécanisation à petite échelle appuyés par des itinéraires techniques adaptés et largement diffusés.

L'amélioration de l'approvisionnement effectif en bio-intrants par les OP/coopératives spécialisées permettra d'augmenter significativement l'offre et de répondre à la demande en bio-engrais et bio-pesticides dans les provinces. Le modèle GP-SAEP d'accompagnement entrepreneurial des OP/coopératives peut être répliqué à travers le 2R2P afin d'adapter l'offre de service aux producteurs qui sont accompagnés dans leur transition agro-écologique et qui recherchent des produits standardisés et performants . De plus, la subvention encouragera, à travers le CNABio, l'enregistrement et l'homologation des engrais organiques et des bio-pesticides et facilitera ainsi leur accès (éventuellement leur subvention) en 2R2P.

Les interventions du GP-SAEP faciliteront les interventions prévues du 2R2P dans les Schémas Directeurs Résilience. D'une part, la consolidation des mécanismes existants de sécurisation des semences paysannes dans la région Centre-Ouest permettra une meilleure caractérisation et sécurisation du matériel génétique local adapté (certification en amont par l'INERA). Le GP-SAEP mettra l'accent sur l'identification et la multiplication des espèces locales fertilisantes afin de vulgariser leur insertion en rotation ou en associations de cultures dans les systèmes de culture céréaliers et maraîchers. D'autre part, l'opérationnalisation des CUMA (Coopératives de Matériels Agricoles), à travers la co-conception et la promotion de matériels et équipements agricoles low-tech adaptés à l'exploitation familiale, permettra d'améliorer la productivité agricole et de réduire la charge de travail liée aux techniques agro-écologiques (principalement pour les haies agro-forestières et le travail superficiel du sol).

Enfin, le GP-SAEP renforcera la mise en réseau des acteurs et leur relation future avec 2R2P. Des cadres régionaux de concertation faciliteront les liens entre l'offre et la demande d'intrants biologiques, de machines et équipements et de produits agroécologiques au sein des acteurs du 2R2P et pour le marché national.

L'organisation faîtière de l'agroécologie et ses organisations membres mettront en œuvre cette subvention en étroite collaboration avec l'UGP lorsqu'elle est active. La CPF sera associée comme partenaire stratégique en vue de démultiplier l’impact du projet et d’intégrer ses acquis dans un réseau paysan plus large.

Le don permettra également de consolider les projets financés par les PTF au Burkina Faso (voir annexe 1) et de compléter les activités en cours, notamment : (i) la production à grande échelle de solutions biologiques standardisées de haute qualité ; (ii) la fourniture de semences locales de légumineuses et d'autres espèces fertilisantes (y compris les espèces forestières) ; et (iii) la diffusion d'itinéraires techniques intégrant les légumineuses dans les systèmes maraîchers et céréaliers.

Par ailleurs, le projet GP-SAEP est aligné sur la Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie 2023-2027, le Schema National D’amenagement Et De Developpement Durable Du Territoire (SNADDT) jusqu'en 2040, le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) jusqu'en 2050, et les recommandations du Correspondant National pour l'Agroécologie, qui a été désigné par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH).

Le GP-SAEP aura ainsi les effets catalyseurs suivants :

- Les investissements 2R2P sont orientés dans leur conception vers l'accompagnement de modèles agroécologiques ;

- 2R2P pourra s'appuyer sur le modèle GP-SAEP pour développer des modèles agro-écologiques dans la région Nord lors de la deuxième phase du projet ;

- Les enseignements seront transmis aux principaux acteurs agro-écologiques membres du CNABio à travers l'atelier national des Cadres Régionaux de Concertation. Le développement du réseau agroécologique, basé sur le réseau sénégalais [DyTAES](https://dytaes.sn/) , permettra la réplication des expériences au niveau national.

- Le gouvernement burkinabé recevra des exemples concrets et des résultats du modèle d'intervention, y compris des données d'impact spécifiques du suivi et de l'évaluation agroécologiques.

- Le GP-SAEP accompagnera la modification de la loi n°026-2007 (relative à l'utilisation des engrais afin d'agréer les intrants organiques et leurs éventuelles subventions.



2.3 Régions cibles

Le sous-projet est aligné sur le ciblage du 2R2P et opérera dans la région Centre-Ouest suivant une logique de ciblage visant à déployer une approche de résilience innovante et plus efficace qui s'appuie sur les leçons apprises de Neer-Tamba avec une expansion géographique vers de nouvelles zones qui sont moins exposées à l'insécurité et connaissent une forte augmentation des déplacés internes en provenance du Nord. Cette approche modère le risque de décapitalisation ou de perte d'actifs pour les groupes cibles, évite l'impasse du projet en raison de l'insécurité et assure une supervision conjointe régulière. Dans ces régions, le projet interviendra dans toutes les provinces en délimitant son action autour des zones de concentration au niveau communal et dans les principaux bassins de production. Au stade actuel de conception, ces zones de concentration sont localisées dans 16 communes du Centre- Ouest[[2]](#footnote-2). L'appui de la subvention dans le centre-ouest visera à renforcer les OP/coopératives ayant une intervention géographique dans ces 16 communes et en s'alignant sur la couverture des offres de services proposées en bio-solutions et en équipements disponibles. Les activités du sous-projet serviront de base à l'aménagement futur et à la gestion des ressources naturelles prévues par 2R2P à travers le CES/DRS et estimées provisoirement à environ 28 625 ha.

2.4 Groupe cible direct et indirect et nombre de bénéficiaires bénéficiaires

Le ciblage approfondi/détaillé qui délimitera la couverture villageoise sera défini avant le démarrage du projet[[3]](#footnote-3) sur la base de critères tels que : (i) la pauvreté et la vulnérabilité (liées notamment aux ressources naturelles dégradées et aux impacts du changement climatique) ; (ii) les opportunités d'accès au capital foncier et la sécurisation foncière pour les petits producteurs, notamment les femmes, les jeunes, les PDI et les PSH ; (iii) le potentiel de développement basé sur la disponibilité des ressources en eau pour une production suffisante ; (vi) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (v) le potentiel d'amplification des acquis du projet Neer-Tamba ; vi) la continuité territoriale de l'action du FIDA déployée à travers le PAPFA et le PAFA-4R[[4]](#footnote-4) pour maximiser les synergies et l'impact du projet; (vii) le risque d'insécurité et/ou les effets induits de l'insécurité sur la gestion des ressources naturelles et les moyens d'existence ; (viii) peu ou pas d'investissement dans la production agropastorale ; et (ix) opportunités de marché pour les petits producteurs.

Le projet touchera les organisations professionnelles agricoles et rurales (coopératives, groupements, OP, faîtières, plateformes, interprofessions, privées, etc.) actives dans les activités de production, de transformation et de commercialisation dans les filières ciblées. Le sous-projet adoptera une approche favorable aux femmes (40%) et aux jeunes (50%) et favorisera l'adhésion de nouveaux membres aux OP et coopératives souhaitant s'engager dans de nouvelles activités génératrices de revenus (dans les secteurs ciblés). L'approche de ciblage est également basée sur le principe d'inclusion sociale conformément aux normes nationales favorables à l'intégration des PDI et des PSH dans les activités du projet. Les estimations provisoires actuelles évaluent le nombre de collaborateurs à 3 964. Ces chiffres incluent 1 621 femmes et 1 982 jeunes collaborateurs. Le sous-projet collaborera également avec les personnes déplacées et les personnes handicapées estimées à 197 personnes.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | **Nombre de collaborateurs directs** | **Nombre de jeunes, de femmes, de personnes déplacées/** **Personnes handicapées** |
| 1.1. Renforcer l'offre de bio-solutions | 1 352 | 540 femmes/676 jeunes/67 personnes déplacées |
| 1.2. Promotion de la mécanisation à petite échelle au niveau de l'exploitation | 1 802 | 721 femmes/901 jeunes/90 PDI |
| 1.3 Multiplication des espèces fertilisantes et valorisation des semences paysannes locales. | 300 | 120 femmes/150 jeunes/15 personnes déplacées |
| 1.4 Diffusion des itinéraires techniques intégrant les légumineuses dans les systèmes de culture maraîchère et céréalier | 510 | 204 femmes/255 jeunes/25 personnes déplacées |
| 2.1 Mise en réseau des acteurs de l'agroécologie aux niveaux local, provincial et régional | À déterminer  |   |
| 2.2 Dialogue politique et certification des bio-solutions | À déterminer  |   |
| 2.3 Diagnostic territorial participatif | 350 | 140 femmes/140 jeunes |

2.5 Composantes et principales activités par composante

La subvention du sous-projet interviendra avant le lancement du programme 2R2P. Le lancement de ce programme est prévu mi-2024, et la subvention du sous-projet interviendra sur la période 2023-2026 pour initier des activités visant à promouvoir l'agroécologie au sein de 2R2P. La subvention soutiendra principalement sa composante A, qui vise à soutenir la transformation du système alimentaire en améliorant la résilience des systèmes de production et la nutrition des petits producteurs dans les bassins de production ciblés. 2R2P adoptera une approche d'aménagement et d'aménagement du territoire par bassin de production en menant une démarche participative de planification et de diagnostic géospatial. À l'issue de ce processus, chaque bassin, au niveau communal, disposera d'un plan de résilience spécifique qui sera son principal outil de mise en œuvre du projet. Le diagnostic est l'occasion pour les communes de mettre à jour l'état de leurs *plans de développement communaux* et surtout d'y ajouter une dimension opérationnelle sur la résilience qui devient un enjeu important dans le contexte actuel du pays.

La gestion concertée des espaces naturels et des ressources autour des bassins de production sera ainsi la pierre angulaire des interventions au niveau communal. Les plans d'occupation des sols au niveau communal permettront de planifier des actions spécifiques d'appui à la transition agro-écologique des systèmes.

Les activités spécifiques d'appui à la transition agroécologique porteront sur : (i) la promotion des **offres de services de bio-solutions** (bio-engrais, engrais/inoculants microbiens, compost, biopesticides) ; (ii) la mise à disposition de **petites mécanisations** adaptées aux exploitations familiales pour le travail superficiel du sol et la production de compost ; (iii) la vulgarisation des **itinéraires techniques** de restauration de la fertilité des sols par l' **association des légumineuses** dans les systèmes de culture maraîchère et céréalière ; (iv) la **multiplication des espèces fertilisantes** (légumineuses et PFNL), en plus de la conservation et de **la valorisation des semences paysannes locales** .

**Sous-composante 1.1 : Promotion des offres de services agroécologiques :**

*1.1.1 Renforcement de l'offre de bio-solutions.* L'opérateur aura pour objectif d'accompagner une augmentation significative de l'offre de solutions organiques (bio-engrais/stimulant, compost, bio-pesticides) dans le Centre-Ouest. Région où de nombreux petits agriculteurs cherchent à adopter des alternatives aux intrants synthétiques. Le GP-SAEP encouragera la production locale de bio-solutions pour rendre ces intrants plus abordables et accessibles aux agriculteurs. L'opérateur accompagnera les coopératives et OP sensibilisées à l'utilisation et à la production de bio-solutions et souhaitant se spécialiser dans cette activité, en apportant une aide organisationnelle, technique et financière pour l'achat d'équipements de production, la promotion de bio-solutions et la mise en réseau avec autres partenaires du secteur. Le décaissement des fonds pour cette activité se fera par le biais d'une subvention de contrepartie. Pour être pris en considération pour le financement de sous-projets, les candidats doivent soumettre un plan d'affaires. Un manuel sera élaboré pour définir clairement le processus de sélection, les critères d'éligibilité et les règles d'accès au financement. Ce manuel intégrera les meilleures approches d'autres projets GP-SAEP et fournira un guide complet pour les candidats. Les candidats seront soutenus dans l'élaboration de leurs plans d'affaires grâce à l'utilisation de RuralInvest et Act-Tool. Ces outils permettront de s'assurer que les plans d'affaires sont bien élaborés et répondent aux exigences nécessaires.

L'implication des coopératives et des OP dans la production et la distribution de bio-solutions renforcera également leur rôle et leur capacité à accompagner les petits producteurs dans leur transition vers des pratiques agricoles plus durables.

*1.1.2 Promouvoir la mécanisation à petite échelle au niveau des exploitations.* L'importance de la mécanisation à petite échelle est cruciale pour accroître la productivité agricole et réduire la pénibilité du travail agricole. La subvention soutiendra l'accès à des outils, des équipements et des machines agricoles adaptés aux différentes zones agro-écologiques et types de sols du Centre-Ouest. Les OP/coopératives seront appuyées dans la création, la gestion et la prestation de services autour d'une CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole - voir expérience de [Bénin](https://cumabenin.fr/) ). La sélection des CUMA à cofinancer par une subvention de contrepartie suivra le processus de subvention de contrepartie établi par le GP-SAEP (voir, 1.1.1). La CUMA optimisera l'utilisation des équipements agricoles en mutualisant les ressources, ce qui permettra aux agriculteurs d'accéder à des équipements plus performants tout en réduisant les coûts. L'opérateur promouvra des modèles de contractualisation avec des artisans locaux pour la production de ces outils et équipements afin de renforcer l'économie locale et de stimuler l'entrepreneuriat rural. L'opérateur aura également pour objectif d'accompagner la co-conception d'outils et d'équipements agricoles adaptés aux producteurs, notamment les femmes, par la réappropriation des savoirs et savoir-faire. Nous cherchons à favoriser le développement et l'ajustement des innovations pour répondre aux besoins spécifiques des agriculteurs en promouvant des plateformes de partage des connaissances, telles que [L'Atelier Paysan](https://www.latelierpaysan.org/) . Ces initiatives permettront de développer des outils mieux adaptés aux réalités locales et d'améliorer durablement les pratiques agricoles.

*1.1.3. Multiplication des espèces fertilisantes et valorisation des semences paysannes locales.* Dans le cadre de l'activité de multiplication des espèces fertilisantes et de valorisation des semences paysannes locales, l'opérateur visera à renforcer les dispositifs existants de stockage des semences locales par la constitution de « stocks communautaires de sécurité ». La subvention soutiendra également les multiplicateurs pour assurer une disponibilité suffisante d'espèces d'engrais et garantir la conservation du matériel génétique local (voir 1.4). Les multiplicateurs seront formés aux techniques de production de semences de légumineuses et de plants d'espèces PFNL fertilisantes (à valoriser dans le 2R2P). Les semences paysannes locales seront valorisées à travers la promotion de leur utilisation auprès des producteurs. Cet opérateur permettra de préserver la biodiversité des espèces fertilisantes locales.

*1.1.4. Vulgarisation des itinéraires techniques de restauration de la fertilité des sols en culture céréalière et en système maraîcher.* Pour faire face à la baisse de la fertilité des sols, l'opérateur développera des itinéraires techniques innovants qui introduisent des plantes fertilisantes dans les systèmes céréaliers et maraîchers. Pour cela, des légumineuses telles que le niébé, l'arachide, le haricot et le pois d'Angole seront introduites en association ou en rotation avec des céréales et des légumes. Les travaux de recherche du FAIR[[5]](#footnote-5) Sahel et [DeSIRA](https://europa.eu/capacity4dev/desira) (UE) serviront de base à la promotion de l'agroécologie et à l'extension d'itinéraires techniques adaptés par zone agroécologique. Les services techniques locaux, la recherche (INERA) et les organisations de producteurs travailleront en étroite collaboration pour développer ces itinéraires techniques. Des formations seront organisées pour les formateurs endogènes afin de les sensibiliser aux avantages de ces itinéraires techniques et les aider à les mettre en œuvre à la ferme. Les travaux aboutiront à l'élaboration d'un cursus de formation des formateurs locaux et des services déconcentrés de l'État impliqués dans le projet. À titre pilote, 2R2P s'appuiera sur l'expérience du GIE BIOProtect dans l'opérationnalisation d'un dispositif local d'appui-conseil élargi à l'agriculture contractuelle. Ce dispositif d'accompagnement-conseil repose sur des conseils avisés et personnalisés qui permettent aux producteurs de mieux gérer les ravageurs et d'améliorer leurs rendements grâce à une meilleure utilisation des bio-solutions promues (voir 1.1.1). Les conseillers agricoles de BIOProtect assurent également la mise en place et le suivi d'itinéraires techniques adaptés aux spécificités de chaque zone de production. Les conseillers agricoles de BIOProtect fournissent des services de conseil aux organisations de producteurs/coopératives sous contrat en échange d'une commission sur les revenus des ventes établie par le contrat avec l'opérateur du marché.

**Sous composante 2.1 : Appui à la gouvernance et à la structuration des acteurs de l'AE**

*2.1.1 Alliance productive des acteurs de l'agroécologie aux niveaux local, provincial et régional.* Le GP-SAEP entend accompagner la dynamique très fonctionnelle du CNAbio dans la mise en réseau des acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso, notamment en renforçant les cadres de concertation dans la région Centre Ouest. L'opérateur visera à créer des alliances productives entre les différents acteurs de l'agroécologie aux niveaux local, provincial et régional, notamment les OP, les opérateurs de marché (OM) nationaux et internationaux et les acteurs spécialisés dans les bio-solutions. L'opérateur prévoira de doter ces alliances productives d'outils pratiques pour faciliter le couplage entre OP et OM nationales et internationales. Le cadre de concertation Centre-Ouest sera la plateforme privilégiée pour lier ces alliances productives entre tous les acteurs spécialisés et cartographiés au niveau national (voir numérisation 2R2P). Le CNABio assurera l'arbitrage lors de l'établissement des contrats productifs établis entre les OP et les OM. À titre pilote, le GP-SAEP conduira à l'opérationnalisation du Système Participatif de Garantie (SPG) dans les contrats de production mis en place. En favorisant les alliances productives, le projet permettra une meilleure coordination des acteurs de l'agroécologie et une plus grande efficacité dans la commercialisation. Il facilitera également l'accès des producteurs locaux aux marchés, favorisant la valorisation des produits agroécologiques à travers le SGP (voir 2R2P, composante B).

*2.1.2 Dialogue politique et certification des bio-solutions.* Le projet vise à faciliter la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de l'agroécologie et plus spécifiquement la concertation politique pour l'homologation des bio-solutions au Burkina Faso. Actuellement, la loi sur l'utilisation des engrais et des pesticides ne prend pas en compte les bio-solutions, ce qui limite leur utilisation et leur commercialisation sur le marché national. En collaboration avec CNAbio et les autorités compétentes, le projet mettra à jour la loi pour inclure les bio-solutions et établir des normes claires pour leur utilisation. Cette mise à jour de la loi donnera une reconnaissance légale aux bio-engrais et aux bio-pesticides et facilitera leur enregistrement, leur distribution et leur utilisation. CNAbio facilitera la concertation entre les différents acteurs du secteur des bio-solutions pour élaborer des propositions concrètes pour faciliter l'enregistrement et la distribution des bio-solutions au Burkina Faso. Cette activité contribuera à renforcer la reconnaissance des bio-solutions comme alternatives durables aux intrants de synthèse et favorisera leur adoption dans les pratiques agricoles au Burkina Faso.

*2.1.3 Diagnostic territorial participatif.* En tant que projet pilote, et en prévision d'un passage à l'échelle via le 2R2P, la subvention GP-SAEP initiera des diagnostics territoriaux participatifs au niveau du Cadre de Concertation Centre Ouest (ex. 2.1.1) en collaboration avec les collectivités locales, les professionnels agricoles et ruraux y compris les organisations de femmes et de jeunes, les personnes déplacées, les PSH, les chefs traditionnels ou coutumiers, les services techniques régionaux et communaux de l'agriculture et des ressources animales, l'environnement, les infrastructures rurales, les acteurs du secteur privé, etc. L'objectif est de s'accorder sur une vision commune de l'organisation et l'utilisation du territoire à court et moyen terme tout en restant dans l'horizon temporel du cycle de projet. Dans les communes sans structures foncières, le projet est une première étape dans la sécurisation foncière nécessaire à tout investissement durable. Sur la base des cartes, une approche méthodologique basée sur la théorie du changement du projet devrait permettre d'identifier, au niveau local, les principaux problèmes, mais aussi des solutions alternatives durables liées à la pression sur les ressources naturelles, les effets du changement climatique, crises et conflits sur la résilience des populations pauvres. Les diagnostics comprendront une analyse du genre et des jeunes ruraux en relation avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les contraintes qui limitent leur accès aux opportunités de création de richesses.

L'opérateur appuiera pour établir, de manière participative, les zones d'intervention prioritaires, le type d'aménagement approprié, et le mode de gestion des espaces/ressources naturelles restaurés au niveau communal. Le GP-SAEP sera présenté au niveau communal via les assemblées inter-villages. Cette démarche d'information sur les enjeux et le contenu du projet impliquera les différents collaborateurs de chaque domaine retenu. Ainsi, des ateliers participatifs seront organisés pour discuter des différentes options de gestion des terres et des impacts potentiels sur l'environnement et les communautés locales. Les échanges seront matérialisés sous la forme d'une carte SIG numérisée et résumeront le diagnostic socio-foncier et les actions collectives définies au niveau de la commune (pépinières, CES/DRS, récupération des terres dégradées, défense, embocagement) pour améliorer significativement la gestion des ressources naturelles et productives.

Ces ateliers participatifs pourront se faire sous forme de jeux de rôle ( ex. Territoires, Nyama-Nyama, SimTerre de l'IRD) pour faciliter les échanges et favoriseront les groupes d'écoute communautaires existants (ex. Club Dimitra). L'opérateur assurera la participation effective d'au moins 60% des femmes et des jeunes et encouragera les acteurs à proposer des solutions répondant aux besoins de tous. Avec l'appui des services fonciers communaux, le plan sera ensuite intégré au PDC/PDR (voir 2R2P). La mise en œuvre de ces plans d'occupation des sols se fera par le biais de plans d'action détaillés. [1] [2]

2.6 Innovations promues

Décrire les innovations que le projet va promouvoir, et comment celles-ci sont en synergie avec d' autres initiatives innovantes au pays.

2.7 Risques et mesures d'atténuation

Le GP-SAEP sera sensible à un certain nombre d'aléas climatiques dont les inondations, les fortes chaleurs, les incendies et les pénuries d'eau. De plus, il y aura des variations de précipitations marquées par une alternance brutale d'années humides et sèches, ainsi qu'une augmentation de la température. Il en résulte des impacts négatifs sur les populations rurales, dont les capacités d'adaptation sont limitées et dont les moyens de subsistance dépendent principalement du secteur agricole. Le Programme propose donc de mettre en œuvre un certain nombre de mesures qui renforceront la résilience des populations et des écosystèmes. Il s'agit notamment de la diversification/association des cultures, de la diffusion de variétés locales plus adaptées aux températures élevées et à la tolérance à la sécheresse, des itinéraires techniques co-construits avec les producteurs pour maintenir la fertilité des sols, de l'agroforesterie pour protéger les sols, etc. Le risque climatique est **important**.

Le deuxième risque est lié à la situation sécuritaire dans le pays. Les attaques répétées des groupes armés non étatiques accompagnent les interventions avec un certain nombre d'incertitudes liées au déplacement des personnes internes, aux restrictions de mouvement, etc. Pour cette raison, le projet adoptera une approche de suivi et d'évaluation régulière du niveau de sécurité dans la zone d'intervention avant de commencer toute activité. Le risque de sécurité est **élevé**.

*Tableau 1 : Matrice des risques*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Catégories de risque*** | ***Inhérent*** | ***Résiduel*** |
| ***Contexte du pays, stratégies et politiques sectorielles*** |  |  |
| ***Risque(s) :*** *Le projet ne peut pas mettre en œuvre ses activités en raison de la détérioration de la situation sécuritaire dans la région et des attaques de groupes armés non étatiques* |  ***Haut*** |  |
| ***Atténuations :*** *Le GP-SAEP adoptera l'approche développée par les PTF de la zone pour le suivi quotidien et l'évaluation des risques sécuritaires .* |  |  ***Modéré*** |
| ***Risque(s) :*** *Insuffisance de technologies et de fournisseurs d'intrants de bonne qualité, principalement des OP et des coopératives spécialisées (matières premières, bio-solutions et productions de semences).* | ***Modéré*** |  |
| ***Atténuations :*** *L'étude de marché identifiera les zones d'approvisionnement concentré et le processus de sélection des fournisseurs potentiels d'intrants biologiques et d'équipements sera renforcé, y compris le contrôle de la qualité et de la quantité.* |  | ***Modéré*** |
| ***Risque(s) :*** *2R2P démarre tardivement OU ne démarre pas dans de bonnes conditions (l'accompagnement marketing n'est pas efficace, la plupart des techniciens ne sont pas en mesure de prodiguer des conseils adéquats, la quantité de semences disponible auprès des multiplicateurs n'est pas suffisante)* |  ***Faible*** |  |
| ***Atténuations :*** *L'équipe GP-SAEP assurera la coordination entre le 2R2P et l'équipe du sous-projet dès sa création pour assurer les synergies et la mise à l'échelle des activités entre les équipes de terrain. En ce qui concerne l'assistance technique sur les bio-solutions agro-écologiques, le sous-projet a une sous-composante spécifique pour fournir une assistance technique minimale.* |  |  ***Faible*** |
| ***Risque(s) :*** *Risque d'invasion de ravageurs dans le stockage/l'emballage* |  ***Substantiel*** |  |
| ***Atténuations :*** *Coordination de la lutte contre les ravageurs et les rongeurs pour les installations et les équipements, grâce à l'utilisation de produits approuvés* |  |  ***Faible*** |
| ***Contexte environnemental et climatique*** |  |  |
| ***Risque(s) :*** *Événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, entre autres) qui limitent l'intervention, détruisent les infrastructures* | ***Substantiel*** |  |
| ***Atténuations :*** *Utilisation de RuralInvest et Act-Tool pour promouvoir des Business Plans résilients au changement climatique (investissement adapté)* |  | ***Modéré*** |
| ***Portée du projet*** |  |  |
| ***Risque(s) :*** *Distorsion des prix du marché (en raison du mécanisme de subventions de contrepartie)* | ***Faible*** |  |
| ***Atténuations :*** *L'étude de marché permettra de suivre les prix du marché et la contribution des bénéficiaires limitera les distorsions.* |  | ***Haut*** |
| ***Risque(s) :*** *Les itinéraires techniques promus par le projet sont trop complexes et les producteurs souhaitent toujours maintenir les pratiques traditionnelles* |  ***Faible*** |  |
| ***Atténuations :*** *Le projet vulgarise au maximum les itinéraires techniques innovants, et co-construit les pratiques à retenir avec les producteurs et collaborateurs locaux* |  |  ***Modéré*** |
| ***Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité*** |  |  |
| ***Risque(s) :*** *Le CNABio ne parvient pas à mener son plaidoyer et à obtenir l'enregistrement des bio-intrants* | ***Haut*** |  |
| ***Atténuations :*** *Le coaching et le renforcement des capacités initiés par le GP-SAEP seront repris et appuyés par le prêt 2R2P pour assurer un accompagnement pérenne à la faîtière* |  | ***Modéré*** |
| ***Approvisionnement*** |  |  |
| ***Risque(s) :*** *Les retards de passation des marchés en raison des règles internes limiteront l'efficacité du sous-projet* | ***Modéré*** |  |
| ***Atténuations :*** *L'anticipation et une bonne planification des processus d'approvisionnement complexes limiteront les risques. L'équipe internationale soutiendra le maître d'œuvre.* |  | ***Faible*** |
| ***Direction financière*** |  |  |
| ***Risque(s) :*** *surveillance et responsabilité non fiables* | ***Substantiel*** |  |
| ***Atténuations :*** *Le processus de sélection de l'exécutant tiendra compte de l'expérience en matière de suivi et de responsabilisation* |  | ***Faible*** |
| ***Impact environnemental, social et climatique*** |  |  |
| ***Risque(s) :*** *Les bio-solutions proposées ne sont pas efficaces et de bonne qualité, ce qui a un impact négatif sur la culture et l'environnement.* | ***Modéré*** |  |
| ***Atténuations :*** *les tests de recherche et la normalisation des processus et des produits finaux limiteront le risque de commercialisation de produits inefficaces, voire dangereux, qui pénalisent l'ensemble de la chaîne de valeur.* |  | ***Modéré*** |
| ***Risque(s) :*** *La pression sur la matière première pour la production de compost et de bio-pesticides est trop forte et rend l'activité non durable* |  ***Modéré*** |  |
| ***Atténuations :*** *la cartographie couplée à l'appui des techniciens de terrain rendra durable la gestion des ressources nécessaires à la production de bio-solutions* |  |  ***Faible*** |
| ***Groupe cible / Parties prenantes*** |  |  |
| ***Risque(s) :*** *Manque d'OP/coopératives spécialisées dans la zone cible pour la production de biosolutions et la prestation de services* | ***Substantiel*** |  |
| ***Atténuations :*** *la cartographie et le mécanisme de subvention mathématique permettront de cibler efficacement les Fos/coopératives collaboratrices* |  | ***Faible*** |
| ***Risque(s) :*** *Risque de discrimination dans la sélection des bénéficiaires* | ***Substantiel*** |  |
| ***Atténuations :*** *Sauvegardes du examinera ce risque et établira des critères d'éligibilité spécifiques et un mécanisme de contrôle.* |  | ***Faible*** |
| ***Risque(s) :*** *Accès limité à la terre/au financement pour les personnes vulnérables (femmes et jeunes) qui réduisent leur capacité à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'affaires.* | ***Substantiel*** |  |
| ***Atténuations :*** *La section des sauvegardes du manuel tiendra compte de ce risque et établira des critères d'éligibilité spécifiques avec une contribution spécifique.* |  | ***Faible*** |
| ***Risque(s):*** *Les bénéficiaires n'ont pas les capacités financières suffisantes pour la contribution des subventions de contrepartie.* | ***Substantiel*** |  |
| ***Atténuations :*** *L'étude de marché permettra d'ajuster le pourcentage de contribution en fonction de la réalité. De plus, le mécanisme gardera de la souplesse pour s'adapter au contexte.* |  | ***Faible*** |

1. **Modalités de mise en œuvre et de supervision** *(max 5 pages)*

3.1 Procédures de mise en œuvre et gestion de projet, y compris les partenaires de mise en œuvre et les accords de mise en œuvre

Décrivez les modalités de mise en œuvre (y compris, le cas échéant, l'utilisation de sous-récipiendaires), les capacités de mise en œuvre du bénéficiaire et tout plan de renforcement des capacités dans les domaines où cela est nécessaire.

3.2 Période de mise en œuvre et plan de travail

La période de mise en œuvre ne devra pas dépasser 31 mois (Septembre 2023 – Mars 2026); les résultats attendus devront être démontrés au cours de cette période. La date de clôture du projet est fixée au 31 Septembre 2026. Veuillez inclure un tableau indiquant le calendrier des principales activités.

3.3 Régime de supervision

Expliquer comment la gestion de projet, le contrôle financier, la supervision technique/la génération de contenu, la coordination, le reporting, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ainsi que la gestion des connaissances seront mises en place et gérées. Des missions seront organisées chaque année pour permettre au FIDA de superviser la mise en œuvre. Il serait important de mentionner que toutes les opportunités de mener une supervision conjointe avec le FIDA (par ex 2R2P) devraient être exploitées. Cela permettrait d'avoir une vision plus intégrée des progrès et des liens, de renforcer l'intégration, de favoriser les échanges réguliers entre le bénéficiaire du sous-projet et les unités de gestion des projets FIDA liés.

3.4 Suivi, évaluation et rapports

Le système MEAL (suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage) du sous-projet sera ancré avec le système MEAL 2R2P - conçu pendant la phase de pré-démarrage par le FIPS. Il s'appuiera sur un manuel MEAL et sur une application informatique en ligne spécialement développée et sur l'utilisation de données géoréférencées (SIG) à des fins de planification et de suivi. Le développement du système MEAL tiendra compte des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre des projets financés par le FIDA au Burkina Faso et sera conforme aux directives MEAL du FIDA et aux nouvelles réglementations en vigueur au niveau du Gouvernement/MARAH. La planification de missions conjointes lors de l'exécution ou de la supervision d'autres projets du FIDA au Burkina Faso serait ici bénéfique.

Le suivi des aspects agroécologiques s'inspirera fortement des outils développés dans ce domaine au Burkina Faso : [AVACLIM](https://www.thegef.org/projects-operations/projects/9993) (FEM/FAO); [RUBAN](https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/en/) (FAO) ; le [Outil d'information sur l'agroécologie](https://www.agroecology-pool.org/) et récemment de la [Guide pour l'évaluation de l'agroécologie](https://www.quae.com/produit/1797/9782759236466/guide-pour-l-evaluation-de-l-agroecologie) (GTAE). Le suivi des aspects de la résilience sera basé sur l'outil de conception et de suivi de la résilience (RDMT) développé par le FIDA. Le FIDA et le gouvernement effectueront conjointement la supervision annuelle, l'examen à mi-parcours et l'évaluation finale du projet.

Dans le domaine de la gestion durable des ressources, le projet établira un système de partage des connaissances qui favorisera la mise à l'échelle ( *Apprentissage* ). Un "agenda d'apprentissage" sera mis en place avec l'équipe MEAL pour renforcer le pont entre le suivi et l'évaluation et l'intégration de la gestion des connaissances dans la prise de décision. Le programme d'apprentissage contribuera à promouvoir une analyse conjointe pour une prise de décision efficace et fondée sur des données probantes et des réponses conjointes entre les partenaires techniques et financiers, y compris le FIDA, afin de promouvoir des solutions durables. Le programme d'apprentissage sera structuré autour de quatre étapes clés : (i) encadrer l'apprentissage - en fonction de questions d'apprentissage spécifiques liées aux résultats du projet/programme, à l'approche du programme et/ou aux domaines thématiques clés ; (ii) capitalisation de l'apprentissage - opérationnalisation de l'apprentissage en termes de données/indicateurs, méthodes de collecte de données, y compris des activités d'apprentissage spécifiques ; (iii) communiquer l'apprentissage - identifier les produits d'apprentissage les plus appropriés (par exemple, études thématiques, fiches d'apprentissage, fiches de bonnes pratiques, expositions de photos, webinaires) en fonction de catégories de public spécifiques (par exemple, externe/interne et mondial/régional/pays) ; (iv) gestion adaptative - flexibilité pour intégrer les résultats d'apprentissage dans la mise en œuvre et la gestion du programme

Les connaissances générées alimenteront les dialogues politiques dans les principaux domaines d'intervention du projet.

Le système de S&E sera basé sur les [KoboToolbox](https://www.kobotoolbox.org) pour la collecte de données. Les données seront traitées par des systèmes d'analyse statistique librement disponibles (JASP ou JAMOVI). Les données SIG et le géo-traitement seront utilisés pour les indicateurs clés, tels que la productivité (par exemple via le NDVI ou [Dry Matter Productivity](https://land.copernicus.eu/global/products/dmp) ). Les données seront mises à disposition gratuitement et informeront la production KM du projet. Toutes les données des enquêtes seront stockées dans un tableur du programme GP SAEP cogéré par le FIDA.

L'opérateur mettra en œuvre des enquêtes de référence, à mi-parcours et d'achèvement. Si possible , un groupe témoin sera utilisé afin d'évaluer l'attribution de l'intervention. Selon les différents objectifs du sous-projet, différentes modalités seront mises en œuvre :

● Petits producteurs agroécologiques rapportant un accès accru aux biosolutions : un questionnaire qualitatif avec un groupe de référence et un groupe de contrôle.

● Petits producteurs agroécologiques et MPME déclarant une augmentation des ventes : volume (bon de livraison, facture…) avec groupe de référence et groupe de contrôle + un questionnaire quantitatif pour les consommateurs concernant le produit agroécologique (groupe de référence et groupe de contrôle).

De plus, conformément au cadre logique du GP-SAEP, le projet mesurera, au niveau des objectifs de développement :

* Le nombre de petits exploitants travaillant dans des exploitations ayant un score de Caractérisation des Transitions Agroécologiques (CAET) augmenté de 10% (via le [Méthodologie FAO TAPE](https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/en/) et [Outil d'information sur l'agroécologie](https://www.agroecology-pool.org/) )
* Le nombre de ménages signalant une augmentation d'au moins 20 points de pourcentage de leur indice de résilience (via le FIDA [Méthodologie RDMT](https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/resilience-design-and-monitoring-tool?p_l_back_url=%2Fen%2Fweb%2Fknowledge%2Fpublications%3Fdelta%3D100) )
* Le nombre de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale pour les femmes (MDD-W) (via l' [indicateur MDD-W](https://www.fao.org/nutrition/assessment/tools/minimum-dietary-diversity-women/en/) )
* Nombre de ménages avec une augmentation de 10 % de leurs revenus (par le biais d'enquêtes)

3.5 Plan de communication et de visibilité

Expliquer comment le plan de communication et visibilité sera mis en place.

1. **Gestion des connaissances, intensification/adoption et durabilité** *(max 2 pages)*

4.1 Gestion et apprentissage des connaissances *(y compris les produits de connaissances à élaborer et à diffuser)*

Expliquer comment le contribuerait à améliorer la disponibilité et l'adoption des connaissances et de l'innovation pertinentes pour l'agroécologie et la transformation durable des systèmes alimentaires. Décrivez la stratégie de gestion des connaissances de la subvention. Expliquez comment les leçons apprises seront saisies et systématisées.

4.2 Intensification/adoption et durabilité des résultats

Expliquez les potentiels voies de mise à l'échelle, et comment la durabilité des activités et des avantages serait assurée après l'achèvement.

1. **Coûts, financement et aspects fiduciaires**
	1. **Coûts et financement**[[6]](#footnote-6) *(maximum 2 pages)*
* Brève description des coûts proposés du projet par composante et par catégorie de dépenses. Le montant du don du FIDA est fixé à 1 500 000 EUR. Pour compléter cette partie, veuillez vous référer aux annexes III et IV.
* Brève description du financement du projet, y compris tout cofinancement devant être fourni par le Bénéficiaire et/ou toute autre partie au projet ou tout co-financier , en précisant s'il s'agit d'un financement en espèces ou en nature (tableaux des coûts pour montrer les coûts du projet par les financiers).

Tableau 1

**Coûts par composant et financier**

(Milliers d'Euro)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Composants* | *FIDA* | *[Nom du cofinanceur ]* | *Total* |
|
| 1. [ insérer la composante 1]
 |  |  |  |
| 1. [ insérer la composante 2]
2. [ insérer la composante 3]
3. [ insérer la composante 4]
 |  |  |  |
| **Total** |  |  |  |

Chiffres à arrondir à des milliers.

Composantes : Précisez les caractéristiques conformément à l'alinéa 2c) de la description de projet à la partie 3 du présent document de conception de subvention

Cofinanciers : Préciser les sources de cofinancement. Si d'autres sources de financement représentent moins de 5 % du total, elles peuvent être regroupées dans cette colonne ; sinon insérer une nouvelle colonne. La section narrative devrait, dans tous les cas, fournir tous les détails.

Tableau 2

**Coûts par catégorie [[7]](#footnote-7)de dépenses et financier**

(Milliers d'Euro)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Catégorie de dépenses* | *FIDA* | *[Nom du cofinanceur ]* | *Total* |
|
| 1. [ insérer la catégorie de dépenses 1]
 |  |  |  |
| 2. [insérer la catégorie de dépenses 2 ] |  |  |  |
| 1. [ insérer la catégorie de dépenses 3]
 |  |  |  |
| 1. [ insérer la catégorie de dépenses 4]
 |  |  |  |
| **Total** |  |  |  |

Chiffres à arrondir à des milliers.

Cofinanciers : Préciser les sources de cofinancement. Si d'autres sources de financement représentent moins de 5 % du total, elles peuvent être regroupées dans cette colonne ; sinon insérer une nouvelle colonne. La section narrative devrait, dans tous les cas, fournir tous les détails.

* 1. **Aspects fiduciaires** *(environ 2 pages)*

5.2.1 Procédures d’acquisition de biens, de services et de ressources humaines

Le soumissionnaire devrait préciser si les marchés financés par le Don doivent être exécutés conformément aux [[Lignes directrices du FIDA en matière de marchés publics](https://www.ifad.org/documents/38711624/39421027/procure_f.pdf/c922f3e6-bf0c-4817-a388-c32deac9d47d)] ou [aux dispositions du Règlement sur les marchés publics du Bénéficiaire][ou] [autre][[8]](#footnote-8). Veuillez sélectionner le cas échéant et fournir des détails.

Dans tous les cas où un marché d’une valeur supérieure à 200 000 USD (ou l’équivalent) est couvert par le budget du Projet, le Bénéficiaire sera tenu de présenter un Plan d’approvisionnement, accompagné du Document de conception de la subvention.

5.2.2 Gestion financière et dispositions comptables

**Évaluation de la gestion financière**

Le bénéficiaire proposé devrait fournir un aperçu de la gestion financière et des ententes comptables conformément aux renseignements fournis dans le Questionnaire d’évaluation de la gestion financière (FMAQ), qui sera joint au document de conception de la subvention lui-même, si le soumissionnaire est sélectionné.

**États financiers vérifiés**

Avec un FMAQ dûment rempli, le soumissionnaire, si sélectionné, doit également soumettre ses deux derniers états financiers institutionnels vérifiés (AFS) pour examen par le FIDA.

**Sous-bénéficiaires**

Si l’on s’attend à ce que les sous-bénéficiaires mettent en œuvre les activités de subvention et gèrent directement les fonds de subvention, décrire comment le soumissionnaire s’assurera que les ressources de subvention sont entièrement prises en compte. Cette description devrait comprendre un aperçu du processus de surveillance des sous-bénéficiaires, de la façon dont les rapports financiers comprendront les opérations et confirmer que les vérificateurs indépendants du bénéficiaire auront accès aux sous-bénéficiaires.les comptes et les documents liés au projet du bénéficiaire.

Si l’on s’attend à ce que les sous-bénéficiaires reçoivent des ressources de 500 000 USD ou plus, la présentation du FMAQ pour le sous-bénéficiaire et les deux plus récentes SPA institutionnelles du sous-bénéficiaire sont également requises.

Le soumissionnaire, si sélectionné, sera tenu de tenir des registres financiers distincts en ce qui concerne le don et de préparer des états financiers conformément aux normes comptables internationales ou à d’autres normes comptables acceptables pour le FIDA, comme convenu à l’avance avec le FIDA, et conformément au Manuel du FIDA pour l’information financière et l’audit des projets financés par le FIDA. Le soumissionnaire, si sélectionné, sera également tenu de présenter des états des dépenses (EE) certifiés provisoires, signés par un signataire autorisé sur une base semestrielle, dans les quarante-cinq (45) jours suivants la fin de la période de six mois. Une EE certifiée finale pour la totalité des dépenses éligibles engagées par le Projet doit être soumise avant la Date de Clôture de la Subvention, en séparant les dépenses de liquidation approuvées par le Responsable technique de la subvention du FIDA, et engagés entre la date d’achèvement du projet et la date de clôture de la subvention. Les EE doivent divulguer les sources et les utilisations des fonds dépensés pour financer les activités de subvention, en précisant si les dépenses ont été financées en espèces ou par des contributions en nature. Les EE doivent consolider les dépenses engagées par le bénéficiaire et les sous-bénéficiaires, le cas échéant. Les revenus générés par les retraits anticipés du don, le cas échéant, doivent être divulgués dans les EE et les rapports d’audit soumis au FIDA. Les EE soumises au FIDA doivent être dans la monnaie de l’accord de don.

5.2.3 Dispositifs d’audit

Le soumissionnaire devrait donner un aperçu de sa fonction de vérification (interne et externe) conformément aux renseignements fournis dans le FMAQ, au besoin. Le soumissionnaire, si sélectionné, est tenu de présenter au FIDA ses états financiers annuels vérifiés, établis conformément aux normes internationales d’audit (ou à d’autres normes d’audit jugées acceptables par le FIDA). Le soumissionnaire doit s’assurer que la totalité de la Période d’exécution du Projet est couverte par un audit conformément au Manuel du FIDA pour l’[information financière et l’audit des Projets financés par le FIDA. Il est vivement recommandé au bénéficiaire proposé de consulter le présent manuel pour obtenir de plus amples informations sur les exigences du FIDA en matière d’audit et de rapports.](https://www.ifad.org/documents/38711624/39421009/IFAD%2BHandbook%2Bfor%2BFinancial%2BReporting%2Band%2BAuditing%2Bof%2BIFAD-Financed%2BProjects/133b165d-15c7-4f79-8217-aef95b79dd67)

Le soumissionnaire, si sélectionné, doit fournir chaque année une opinion d’audit distincte sur les EE présentées au FIDA, qui peut être annexée aux états financiers vérifiés de l’établissement ou présentée séparément. Les états financiers audités des établissements et l’opinion d’audit sur les EE doivent être soumis au FIDA dans les six mois suivant la fin de l’exercice du Bénéficiaire. Une opinion d’audit spécifique au projet sur le SOE final doit être soumise au FIDA avant la date de clôture du don.

**Période de mise en œuvre du projet inférieure ou égale à dix-huit mois**

Si la période d’exécution du projet est inférieure ou égale à dix-huit mois, une seule opinion d’audit sur l’EE finale couvrant toute la période peut être soumise avant la date de clôture de la subvention.

5.2.4 Arrangements de décaissement

Le bénéficiaire qui présente une demande de subvention devrait fournir un aperçu des modalités de financement, conformément aux renseignements fournis dans le FMAQ, au besoin.

**Sous-bénéficiaires**

Si l’on s’attend à ce que les sous-bénéficiaires mettent en œuvre les activités de subvention et gèrent directement les fonds de subvention, la proposition devrait inclure une description de la façon dont les fonds seront versés aux sous-bénéficiaires.

**Fête 5**

**Cadre logique axé sur les résultats**

Remplir le tableau du cadre logique ci-dessous

|  | **Hiérarchie des objectifs** | **Indicateurs objectivement vérifiables** | **Moyens de vérification** | **Hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Mais** | Objectif auquel l'intervention contribua | Indicateurs clés liés à l'objectif | Sources d'information pour mesurer les progrès par rapport aux indicateurs |  |
| **Objectifs** | Objectifs globaux à atteindre par le projet | Indicateurs clés liés aux objectifs | Sources d'information pour mesurer les progrès par rapport à ces indicateurs | Facteurs et conditions ne relevant pas de la responsabilité du bénéficiaire qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs |
| **Extraits et résultats** | Extrants et résultats pour atteindre les objectifs | Indicateurs pour mesurer si et dans quelle mesure les extraits et les résultats attendus seront vus | Sources d'information pour mesurer les progrès par rapport à ces indicateurs | Conditions externes qui doivent être respectées pour obtenir les résultats attendus dans les délais |

1. Fiche pays du PAM au Burkina Faso (Cadre Harmonisé, 2022) [↑](#footnote-ref-1)
2. Région du Centre-Ouest : (i) Province du Boulkiemdé : Bingo, Imasgo, Kindi, Nandiala, Pella, Sabou, Saow, Sourgou, Thyou ; (ii) Province du Sanguié : Kordié, Kyon, Zamo ; (iii) Province de la Sissili : Niabouri ; (iv) Province de Ziro : Dalo. Cassou, Gao. [↑](#footnote-ref-2)
3. Grâce à FIPS/Mise en œuvre plus rapide du démarrage du projet [↑](#footnote-ref-3)
4. Ces projets couvrent la Boucle du Mouhoun, les Cascades, les Hauts Bassins et le Sud-Ouest [↑](#footnote-ref-4)
5. https://www.fair-sahel.org/ [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir la pièce K-3 Directives sur les dépenses autorisées au titre du financement sous forme de subventions et d'autres aspects liés aux coûts . [↑](#footnote-ref-6)
7. Catégories de coûts standard : voir annexe III. [↑](#footnote-ref-7)
8. Si le FIDA le juge acceptable, les Parties peuvent convenir d’autres modalités de passation des marchés. [↑](#footnote-ref-8)